



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 61576

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les problèmes posés par la qualité des matériaux utilisés pour la fabrication des rollers et des trottinettes. Ces accessoires qui permettent de se déplacer sur la voie publique devraient pour des raisons évidentes de sécurité répondre à des normes de qualité. Ces problèmes de sécurité des matériaux sont particulièrement inquiétants lorsque l'on pense que ce sont d'abord les enfants qui les utilisent. Il n'est pas acceptable qu'un produit grand public, dont l'utilisation ne cesse de s'accroître, n'offre pas aux consommateurs toutes les garanties qu'ils sont en droit d'attendre. Les fabricants devraient respecter un cahier des charges leur imposant des standards de qualité minimum. C'est pourquoi il lui demande s'il entend intervenir dans ce domaine.

Texte de la réponse

S'agissant des patins en ligne, les informations disponibles n'arrivent pas à conclure que les accidents enregistrés soient dus à des défauts de qualité des produits. A l'inverse, il s'avère que des trottinettes à usage urbain, presque toujours construites en alliage d'aluminium afin de diminuer au maximum leur poids pour être portées dans un sac d'épaule entre deux utilisations, ne répondent pas aux exigences de sécurité. Toutefois, les informations sur l'origine des accidents de trottinettes dont la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a eu connaissance, ne mettent pas directement en cause la qualité de l'alliage d'aluminium. La résistance à une charge statique de 140 à 200 kilogrammes, selon les différents protocoles d'essais des laboratoires français, montre la solidité de ces produits puisque aucun des 90 modèles contrôlés n'a enregistré de déformation significative. Quelques accidents dus à la torsion de la colonne de direction, par exemple, ont pour origine, selon les essais de laboratoire, non un défaut de qualité de l'alliage employé mais une épaisseur de métal insuffisante, résultat d'une recherche de gain de poids mais aussi d'une réduction de la quantité de matière première utilisée. Les accidents résultent en fait presque exclusivement de défauts de conception et de finition (coupures, écrasements de doigts lors des opérations de pliage ou de dépliage, déverrouillage intempestif de la colonne de direction). De tels défauts sont à l'origine des quatre arrêtés de suspension pris par le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, concernant 14 modèles de trottinettes parmi les 90 modèles testés par le Laboratoire national d'essais. Des lettres de mise en demeure ont, par ailleurs, été adressées aux importateurs d'autres modèles potentiellement dangereux. Les trottinettes urbaines utilisées actuellement vont évoluer. D'une part, les essais pratiqués contribuent à assainir le marché en dissuadant les revendeurs d'importer des produits de qualité insuffisante qui risquent d'être invendables et retirés du marché. D'autre part, une évolution du marché se dessine vers des produits dérivés permettant une utilisation plus sportive, a priori plus robustes. En tout état de cause, la DGCCRF continuera d'exercer un contrôle vigilant des produits mis sur le marché français.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61576

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3061

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4806